



PERMETTRE À ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'AFFRONTER LES DÉFIS DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

1 Redonner un juste prix à l'électricité dans un contexte de baisse durable des cours et d'ouverture progressive des marchés.

Baisse des prix *day-ahead* de l'électricité en début d'année :

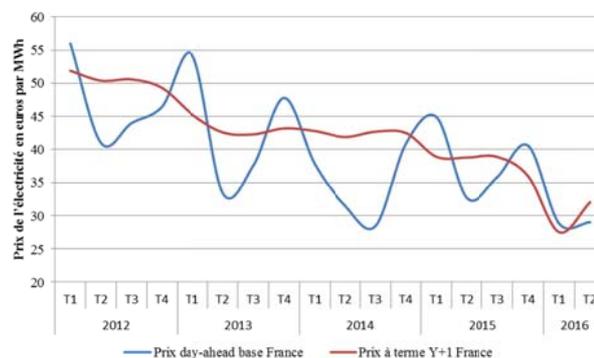
- - 37 % en Belgique ;
- - 29 % en France ;
- - 27 % en Allemagne ;
- - 26 % en Italie ;
- - 13 % au Royaume-Uni.

Il en résulte une **baisse des résultats opérationnels** énergéticiens européens en 2015 :

- E.ON : - 4,2 Md€
- RWE : - 3,1 Md€

Près de **60 % du chiffre d'affaires d'EDF est désormais ouvert à la concurrence** contre 20 % en 2014, du fait de la fin des tarifs réglementés et du développement de fournisseurs alternatifs.

ÉVOLUTION DES PRIX DAY-AHEAD BASE ET CALENDRIERS À TERME EN FRANCE



Sources : commission des finances à partir des informations EPEX SPOT.

Recommandation des Rapporteurs : organiser une évolution des tarifs réglementés conforme aux besoins de prévisibilité et d'investissements du secteur énergétique en :

a. prenant définitivement acte du nouveau dispositif de fixation des TRV qui incombe à la CRE et à elle seule, **et en mettant un terme aux déficits tarifaires constatés** sur les TRV (1,85 Md€ mi-2015) et sur la CSPE (5,9 Md€ fin 2015) pour solder une situation préjudiciable à EDF ;

b. étudiant les évolutions à apporter au dispositif de l'ARENH devenu non-pertinent dans un contexte de prix de l'électricité faible, et la question de son devenir après 2025 ;

c. envisageant de nouveaux dispositifs de tarification et de soutien conforme aux besoins d'investissement dans les énergies décarbonées : réformer le système de fixation du prix au carbone (prix-plancher ou taxe différentielle) et instituer un mécanisme de capacité.

2 Conforter la place d'Électricité de France dans la mise en œuvre du mix énergétique

Recommandation des Rapporteurs : pour la redéfinition d'un avenir possible pour EDF, l'État doit opérer des choix politiques clairs et cohérents de programmation de la politique énergétique (PPE) et fixer sans tarder le sort des capacités de production nucléaire en :

a. définissant une trajectoire précise et réaliste de la production d'énergie nucléaire pour la période 2016-2025 indiquant les investissements à réaliser ;

b. tirant les conséquences raisonnables de la part réservée à l'énergie d'origine nucléaire car la situation actuelle crée une incertitude préjudiciable quant à la valeur des actifs du groupe [ex. *Fessenheim* : indemnisation oscillant entre 80 à 100 millions d'euros pour le MEDDE vs. 2 à 3 milliards d'euros pour EDF] ;

c. prenant sans plus tarder toutes les mesures utiles au renouvellement et à la prolongation des capacités de production nucléaire, avec la réalisation du « Grand carénage » [51 milliards d'euros sur la période 2014-2025].

3 Renforcer la relation stratégique entre Électricité de France et son premier actionnaire : l'État.

Plusieurs reproches peuvent être adressés à la puissance publique, dans l'exercice de ses responsabilités d'actionnaire mais également dans celle de sa fonction régulatrice :

- l'absence d'un réel arbitrage entre les exigences de la politique énergétique de long terme ;
- la couverture des besoins financiers de l'État actionnaire au détriment de la santé de l'entreprise.

Le montant des dividendes versés révèle une certaine discordance entre l'évolution du montant servi aux actionnaires et les performances de l'exploitation du groupe.

Recommandation des Rapporteurs :

- évaluer la pertinence des moyens de la tutelle de l'État et de sa représentation au sein du CA du groupe tout en renforçant les instances chargées d'assurer la coordination et la mise en œuvre de la politique de l'État à l'égard du groupe ;

- permettre au Parlement de prendre ses responsabilités en disposant d'un droit de regard sur l'avenir du mix énergétique et d'EDF.

LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES D'EDF



Sources : EDF, Documents de référence 2011 à 2015.

RENOUVELER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ET LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE D'UN GROUPE DONT LES FONDAMENTAUX SONT SOLIDES

La situation actuelle ne doit pas masquer que **les fondamentaux d'EDF sont solides et ne remettent pas en cause la pérennité et les atouts d'un groupe qui joue et peut continuer de jouer un rôle de leader sur le marché de l'énergie en France et à l'international.**

4 Mener à bien la restructuration de la filière nucléaire engagée avec la cession d'AREVA NP et la création d'un nouvel AREVA.

Recommandation des rapporteurs :

- **Finaliser la cession d'AREVA NP (ANP) pour renforcer les synergies dans l'ingénierie et la construction de réacteurs au sein d'EDF** [valorisation des activités destinées à être acquises par EDF à 2,5 milliards d'euros pour 100 % du capital avec complément de prix éventuel de 350 millions d'euros].

Une offre engageante sera formulée par EDF une fois que :

1. **le dispositif d'immunisation du projet OL3 aura été finalisé** : l'échec des négociations avec l'exploitant finlandais rend plus difficile la réalisation de l'opération ; il impose le transfert de tous les actifs et contrats commerciaux en cours et de nouvelles autorisations d'exploitation pour les installations concernées (18 à 24 mois). **Vos Rapporteurs estiment qu'une telle situation est préoccupante compte tenu des besoins de financement à très court terme de l'entreprise** [remboursement d'un prêt-relais de 1,1 Md€ au 1^{er} janvier 2017].
2. **la décision de l'ASN aura été prise sur la conformité de l'EPR de Flamanville** : EDF et AREVA ont confirmé étudier l'ensemble des scénarios, mais affirment ne pas avoir d'inquiétudes quant à la conformité des calottes par rapport aux exigences de sûreté de l'ASN (décision premier semestre 2017).

Vos Rapporteurs rappellent toutefois qu'une éventuelle non-conformité des cuves de Flamanville pourrait avoir des conséquences sur les chantiers de l'EPR chinois à Taishan.

- **Parachever la restructuration et les efforts de redressement du groupe AREVA** : sur la période allant de 2015 à 2017, le groupe a indiqué que ses besoins de financement étaient de l'ordre de 7 ; la continuité d'exploitation sera assurée par un plan de cessions (ANP, Canberra, AREVA TA, ENR), une augmentation de capital de près de 5 Md€ à laquelle l'État doit souscrire pour 4 Md€ et la réalisation d'un plan d'économie de près de 1 Md€

5 Conforter EDF dans sa vocation de service public compétitif et d'exportateur

- **Poursuivre, dans une conjoncture difficile, un effort de compétitivité indispensable au maintien d'une bonne santé financière** : les résultats de l'année 2015 peuvent offrir des motifs de satisfaction dans la mesure où, pour l'essentiel, les objectifs fixés sont atteints. Ils doivent être cependant remis en perspective. À la fin de l'exercice 2015, les emprunts et dettes financières atteignaient 64 milliards d'euros, en augmentation de 15 % par rapport à 2014.

ÉVOLUTION DES COMPTES D'EDF ENTRE 2010 ET 2015

(en millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffres d'affaires	65 165	65 307	72 729	75 594	72 874	75 006
Excédent brut d'exploitation (EBE)	16 623	14 824	16 084	16 765	17 279	17 601
Résultat d'exploitation	6 240	8 286	8 245	8 411	7 984	4 280
Résultat net part du groupe	1 020	3 010	3 316	3 517	3 701	1 187
Résultat net courant	3 961	3 520	4 216	4 117	4 852	4 822
Emprunts et dettes financières	47 777	50 034	59 932	53 313	55 652	64 183
Endettement financier net	34 389	33 285	41 575	35 462	34 208	37 395

Source : EDF, Documents de référence de 2011 à 2015.

- **Mener à bien le programme des cessions et envisager une évolution du périmètre et des activités :** dans le cadre de la « *Stratégie CAP 2030* », EDF a inscrit parmi ses objectifs la réalisation d'un programme de cessions d'un montant de dix milliards d'euros entre 2015 et 2020. La **cession envisagée de RTE** apparaît comme une suite logique de l'évolution des rapports entre les deux entités, ainsi que des changements apportés par les pouvoirs publics au modèle intégré. Elle doit cependant donner lieu à l'établissement d'un véritable projet industriel pour le gestionnaire de réseau.
- **Renouer avec l'excellence dans le domaine nucléaire : Hinkley Point C (HPC).**

Vos Rapporteurs estiment essentiel de **restaurer la crédibilité de la filière nucléaire française** en démontrant sa capacité à tenir ses engagements et à réaliser de grands projets d'ingénierie dans le nucléaire.

En dépit de contraintes financières pour l'exploitant, ils estiment que compte tenu de la recapitalisation envisagée par l'État et des efforts de compétitivité entrepris par l'entreprise, **le risque financier peut aujourd'hui être porté par EDF de manière raisonnable**, et rappellent que :

1. les aspects contractuels et industriels du projet ont été examinés par des experts indépendants qui ont effectué une revue des risques sérieuse ;
2. l'équilibre économique du contrat est assuré par un contrat pour différence (CFD) avec une garantie prix (92,5 £/MWh pendant 35 ans) et une garantie volume ;
3. le projet est jugé rentable avec un taux de rentabilité prévisionnel (TRI) proche de 9 % sur l'ensemble de sa durée ;
4. les retours d'expérience des chantiers serviront à la réalisation d'HPC : les équipes d'EDF et d'ANP travailleront conjointement sur le projet.

A l'inverse, le report du projet n'est pas envisageable : le gouvernement britannique a clairement exprimé le souhait que la décision finale d'investissement soit prise le plus rapidement possible, tandis que la technologie de l'EPR-NM ne sera pas mature avant 2030.